

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00402
Numéro SIREN : 827 524 638
Nom ou dénomination : 30 JOURS CHRONO IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2020 sous le numéro de dépôt 3825

30 JOURS CHRONO IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 rue des Etats 44000 NANTES
827 524 638 RCS NANTES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 8 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le huit juillet,

Monsieur Richard DENIAUD,

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les capitaux propres qui s'élèvent à -23 611,76 euros pour un capital de 5 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

Copie certifiée conforme

